

**RECOURS AUX CONDITIONS D'EMPLOI DE L'ARTICLE L.332-8-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE (CONTRATS DE 3 ANS).
LISTE DES EMPLOIS ELIGIBLES TOUTES CATEGORIES (A,B,C) LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET EN
L'ABSENCE DE CANDIDATURES STATUTAIRE**

Motifs du recours à l'article L.332-8-2° (besoins de service)

1/ Profession réglementée, diplôme d'Etat requis pour l'exercice des fonctions

2/ Absence de concours régulier ou absence de la "spécialité" inscrite au concours et/ou poste créé à temps non complet, non attractif pour un déroulement de carrière en qualité de fonctionnaire

3/ Nature des fonctions nécessitant des compétences nouvelles / rares / peu ou pas représentées dans la fonction publique (mais davantage dans le secteur privé dont associatif)

DGA / Direction	intitulé poste ou métier	catégorie statutaire de l'emploi	Délibération déjà prise et en cours d'application	Motifs du recours à l'article L.332-8-2°	Indices plancher/plafond de rémunération	cadre d'emplois de référence pour l'attribution du régime indemnitaire
CIAS	Médecin coordonnateur	A	X	1	hors échelle	médecins territoriaux
	Directeur d'EHPAD	A	X	1	460/764	cadres territoriaux de santé paramédicaux/attachés territoriaux/infirmiers territoriaux (en fonction du diplôme)
	Infirmier coordonnateur / infirmier	A	X	1	390-627 /390-592	infirmiers territoriaux
	Psychologue	A	X	1 et 2	390-673	psychologues territoriaux
	Ergothérapeute	A	X	1 et 2	390/673	techniciens paramédicaux territoriaux
	Psychomotricien	A	X	1 et 2	390/673	techniciens paramédicaux territoriaux
	Auxiliaires de soins	C	X	1	328-466	auxiliaires de soins territoriaux
	Aides soignants	B	X	1	352-555	auxiliaires de soins territoriaux
	Animateurs	B	X	3	343-503	animateurs territoriaux
	Chef de service prestations hôtelières	A	X	2 et 3	390-673	attachés territoriaux
	Chef cuisinier	B	X	2 et 3	343-503	techniciens territoriaux
	Direction Prévention et BVAD - Responsables de secteurs	A	X	1	390/592	assistants territoriaux socio éducatifs
	Chef de service systèmes d'information et numérique	A	X	3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Direction des finances	Chargé de l'analyse fiscale et du suivi des ressources	A		3	390-673
Direction informatique	Directeur des systèmes d'informations	A		2 et 3	390-830	ingénieurs territoriaux
	Chargé de mission RGPD (2 emplois)	A	X	2 et 3	390-673	attachés territoriaux ou ingénieurs selon diplôme
	Chef de projets transition et usages numériques	A		2 et 3	390-673	attachés territoriaux ou ingénieurs selon diplôme
	Chef de projet sécurité des systèmes d'informations	A	X	2 et 3	658-798	ingénieurs territoriaux
	Technicien informatique infrastructures et réseaux	A		2 et 3	390-673	ingénieurs territoriaux

DGA / Direction	intitulé poste ou métier	catégorie statutaire de l'emploi	Délibération déjà prise et en cours d'application	Motifs du recours à l'article L.332-8-2°	Indices plancher/plafond de rémunération	cadre d'emplois de référence pour l'attribution du régime indemnitaire
Direction des bâtiments	Chargé de la gestion des énergies	B		2 et 3	343-503	techniciens territoriaux
	Chargé de suivi des chantiers	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux
	Technicien de maintenance	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux
	Ingénieur travaux chargé d'opérations	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux
	Chargé de mission créations d'entreprises	A		3	390-673	ingénieurs territoriaux
Direction Economie	Chargé de mission transition environnementale	A	X	3	390-673	attachés territoriaux
	Chargé d'accompagnement à la transformation économique et digitale	A	X	3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chef de projet développement économique durable et social	B			343-503	rédacteurs ou techniciens territoriaux selon diplôme
	Chef de projets transition numérique	A		3	390-673	attachés territoriaux
	Chantier Local d'Insertion - Coordonnateur du CLI (emploi spécifique)	A		3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chantier Local d'Insertion - Accompagnateur socio professionnel (emploi spécifique)		X	3	343-590	rédacteurs territoriaux
	Chantier Local d'Insertion - Chef chantiers insertion (emploi spécifique)	C	X	3	331-556	agents de maîtrise
	Chantier Local d'Insertion - Encadrant technique d'insertion (3 emplois spécifiques)		X	3	331-468	agents de maîtrise
	DGA Délégué mobilité	C	X	3	331-468	agents de maîtrise
	Gestionnaire des infrastructures	C	X	spécifique délibération dédiée	délibération jusqu'au 30/05/22	
DGA Délégué mobilité	Chargé de projets promotions des mobilités	A	X	3	658-798	Ingénieurs territoriaux
	Chef de projets système de transport intelligent	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux
	Chargé de projet transports en commun site intégral	A	X	3	390-673	ingénieurs territoriaux
	Chargé de projets infrastructures de mobilités	A	X	3	390-673	ingénieurs territoriaux
	Responsable du pôle aménagement	A	X	3	DGA Délégué mobilité	ingénieurs territoriaux
	Chef de projet multimodal et observatoire des mobilités	A	X	3	390-673	ingénieurs territoriaux
	Chargé de l'offre de transports en commun	A	X	3	390-673	ingénieurs territoriaux
	Chargé de mission accompagnement au changement des usages	A			390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de mission SIG/géomaticien SIG	A			390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de mission agriculture-alimentation	A			390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme

DGA / Direction	intitulé poste ou métier	catégorie statutaire de l'emploi	Délibération déjà prise et en cours d'application	Motifs du recours à l'article L.332-8-2°	Indices plancher/plafond de rémunération	cadre d'emplois de référence pour l'attribution du régime indemnitaire
Direction aménagement, habitat, politique agricole	Chargé de mission PLU et PLUI bioclimatique	A	X	3	390-673	ingénieurs territoriaux
	Chargé de planification PLUI/ planification urbanisme	A	X	3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Gestionnaire instructeur	A	X	3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Contrôleur des conformités des autorisations du droit des sols	A	X	3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Responsable pôle cellule droit des sols	B	X	3	343-503	rédacteurs ou techniciens territoriaux selon diplômes
	Chargé de mission aménagement opérationnel plan climat	B		3	343-503	rédacteurs ou techniciens territoriaux selon diplôme
	Chargé de mission copropriétés	A	X	3	390-673	ingénieur ou attaché selon diplôme
	chef de projets amélioration de l'Habitat	A		3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de missions habitat	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux/Rédacteurs territoriaux
	Chargé de mission gens du voyage	A		3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Responsable secteur SIG	A		3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Technicien sécurité incendie	A	X	3	390-673	attachés territoriaux
Direction Eau potable	Chargé de mission management des risques	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux
	Responsable secteur entretien des réseaux	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux
	Chargé de la sectorisation du réseau	A	X	3	390-673	ingénieurs territoriaux
	Technicien usine	B		3	343-503	techniciens territoriaux
	Responsable pôle usines	B		3	343-503	techniciens territoriaux
	Chargé des études de ressources en eau	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux
	Chef de projet schéma directeur eau potable	A	X	3	390-673	ingénieurs territoriaux
	Responsable de la maison de la transition	A			390-673	ingénieurs territoriaux
	Chargé de mission forêts et filière bois	A			390-673	ingénieurs territoriaux
Direction générale adjointe environnement	Chargé de mission animation environnement	A	X	3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
Direction action environnementale	Responsable du pôle géolocalisation et instruction	A	X	3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de mission animation environnement	A			390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
Direction valorisation et gestion des déchets	Responsable du pôle géolocalisation et instruction	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux